



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2024 - 091
Séance du 18 octobre 2024

Tarifs FCU 2024/2025 – modification – ajout des tarifs VAP et VAE

Condition d'acquisition du vote :

<i>Quorum =</i>	<i>moitié des membres en exercice présents ou représentés</i>
<i>Acquisition de la délibération =</i>	<i>majorité des membres présents ou représentés</i>

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents : 19

Nombre de membres représentés : 7

Nombre de vote pour : 26

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

Ce point a fait l'objet d'un avis de la Commission Formation et Vie Universitaire du 27 septembre 2024.

Les tarifs FCU 2024/2025 – modification – ajout des tarifs VAP et VAE, tels que figurant dans le document annexé à la présente délibération, sont approuvés.

Tarifs Validation des Acquis Professionnels (VAPP) Et Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

	2024/2025
VAPP (décret 1985)	Aucun frais
VAE (décret 2002)	<p style="text-align: center;">1.700€ : accompagnement par l'université d'Artois</p> <p style="text-align: center;">1.400€ : sans accompagnement mais rencontre avec le responsable pédagogique</p> <p style="text-align: center;">1.200€ : sans aucun accompagnement</p>
VAE sur la plateforme France VAE (dans le cadre de la Réforme)	<p style="text-align: center;">300 € : forfait de construction du parcours et du livret 1 + suivi administratif et financier + entretien post-jury</p> <p style="text-align: center;">70 €/H (jusqu'à 30 H) : accompagnement individuel</p> <p style="text-align: center;">35 € /H (jusqu'à 20 H) : accompagnement collectif</p> <p style="text-align: center;">25 €/H (jusqu'à 70 H) : complément formatif</p> <p style="text-align: center;">350 € : Jury</p>
VAE Doctorat	3.400€ : accompagnement par l'université d'Artois
VAE (2 ^{ème} jury) en cas de validation partielle	<p style="text-align: center;">Si reprise d'études = tarif FC voté en CA + 400€ supplémentaires pour le passage du candidat au second jury</p> <p style="text-align: center;">Si prescription de type rapport écrit et/ou projet = 500€ + 400€ supplémentaires pour le passage du candidat au second jury</p> <p style="text-align: center;">Si prescription réalisée à l'extérieur de l'université d'Artois = 400€ pour le passage du candidat au second jury</p>

Si abandon VAE en cours : **90€/h**

Accompagnement VAE sur-mesure – Individualisation du parcours : **90€/h**